



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Title - Sujet Cadastral Survey | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 23440-181318/A | Date 2018-04-20 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 23440-181318 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-008-7522 | |
| File No. - N° de dossier TOR-7-40158 (008) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-08 | Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Leslie, Sandra | Buyer Id - Id de l'acheteur tor008 |
| Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2069 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES MTB/MMSL/CONTRACTS 580 Booth St Ottawa Ontario K1A0E4 Canada | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | 2 |
| 1 INTRODUCTION | 2 |
| 2 SOMMAIRE | 2 |
| 3 COMPTE RENDU..... | 2 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 3 |
| 1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES | 3 |
| 2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS | 3 |
| 4 ANCIEN FONCTIONNAIRE | 3 |
| 5 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION | 5 |
| 6 LOIS APPLICABLES..... | 5 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 6 |
| 1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS..... | 6 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 8 |
| 1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION | 8 |
| 2 MÉTHODE DE SÉLECTION | 9 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 10 |
| 1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION | 10 |
| 2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 11 |
| PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT | 13 |
| 1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX..... | 13 |
| 2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES..... | 13 |
| 3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ..... | 13 |
| 4 DURÉE DU CONTRAT..... | 13 |
| 5 RESPONSABLES..... | 13 |
| 6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES | 14 |
| 7 PAIEMENT | 14 |
| 8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION | 15 |
| 9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES | 16 |
| 10 LOIS APPLICABLES..... | 16 |
| 11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS | 17 |
| 12. ENTENTE DE NON-DIVULGATION | 17 |
| 13 ASSURANCES..... | 17 |
| 14. CLAUSE DU <i>GUIDE DES CCUA</i> | 17 |
| ANNEXE « A » ÉNONCÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX | 18 |
| ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT | 20 |
| ANNEXE « C » ENTENTE DE NON-DIVULGATION | 25 |
| ANNEXE « D » ENTENTE DE CONFIDENTIALITE | 26 |
| ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS | 27 |
| INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE..... | 27 |
| ANNEXE « F » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS | 28 |
| ANNEXE « G » CERTIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES | 29 |

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 Introduction

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

2 Sommaire

- a) Au moyen de la DP, RNCan souhaite obtenir des propositions des soumissionnaires pour la prestation d'arpentage cadastral pour les inondations de servitudes sur diverses réserves indiennes dans les provinces de l'Ontario et du Manitoba, à proximité du lac des Bois et du lac à la Pluie.
- b) Jusqu'à cinq (5) contrats pourraient être accordés dans le cadre de cette DP, un pour chaque région. Les détails de l'énoncé des travaux pour les emplacements sont contenues dans l'annexe « A ». Le soumissionnaire peut présenter une proposition pour tout ou de l'emplacement, cependant, une proposition complète et distincte est requise pour chaque région.
- c) Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.
- d) Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 5 – Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Renseignements confidentiels nécessaires pour soumissionner

Renseignements confidentiels nAfin de préparer une soumission en réponse à la demande de soumissions, les fournisseurs doivent avoir accès à des renseignements qui sont confidentiels ou qui sont la propriété exclusive du Canada ou d'un tiers. La demande de soumissions a pour condition que les soumissionnaires signent une entente de confidentialité dont les termes sont en grande partie identiques à ceux figurant à [l'annexe D](#) avant d'avoir accès aux renseignements en question à un endroit indiqué dans la demande de soumissions ou avant que ces renseignements qui font partie de la demande de soumissions ne leur soient fournis

4 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;

- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

5 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

6 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (4 exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

- 1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la feuille de soumission financière décrite ci-dessous à l'annexe « B ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

1.3 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

1.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique - Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils rencontrent tous les critères techniques. À défaut de rencontrer les critères techniques obligatoires à la clôture des soumissions, la soumission sera irrecevable et ne sera pas prise en considération.

Un curriculum vitae et les documents justificatifs doivent être inclus pour démontrer la conformité aux critères techniques obligatoires. Si les documents justificatifs ne sont pas fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit fournir les documents justificatifs dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante dans ce délai, la soumission sera jugée non recevable et la soumission sera rejetée.

| Item | Exigence obligatoire | Référence à la proposition du soumissionnaire |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| M1 | <p>Le soumissionnaire doit fournir le nom d'un (1) arpenteur-géomètre qui supervisera le projet. L'arpenteur qui supervisera le projet doit :</p> <p>a) Détenir une licence comme membre de l'Association des arpenteurs des terres du Canada.</p> <p>b) Posséder au moins cinq (5) ans d'expérience en arpentage cadastral.</p> <p>Preuve de la licence et expérience est requise.</p> | <p>PAGE(S) ET/OU SECTION</p> <p>NUMÉRO: _____</p> |
| M2 | <p>Le soumissionnaire DOIT être titulaire d'un permis d'exercer valide à la clôture des soumissions, conformément au Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada (SOR /99-142).</p> <p>Preuve du permis valide est requise.</p> | <p>PAGE(S) ET/OU SECTION</p> <p>NUMÉRO: _____</p> |
| M3 | <p>Le soumissionnaire DOIT avoir complété au moins cinq (5) projets sur les terres du Canada ou les terres du Canada proposées. Le soumissionnaire doit fournir la liste des cinq (5) projets complétés et des détails descriptifs pour chaque projet</p> | <p>PAGE(S) ET/OU SECTION</p> <p>NUMÉRO: _____</p> |

| Item | Exigence obligatoire | Référence à la proposition du soumissionnaire |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| M4 | <p>Le soumissionnaire doit avoir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir avec sa proposition :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Une copie de la politique de santé et sécurité de leur entreprise.b) Un certificat de décharge valide du CSPAAT. <p>Preuve du certificat et de la politique de santé et sécurité est requise.</p> | <p>PAGE(S) ET/OU SECTION</p> <p>NUMÉRO: _____</p> |
| M5 | <p>Le soumissionnaire doit fournir une déclaration attestant le respect de l'échéancier du projet indiqué dans l'énoncé de travail.</p> | <p>PAGE(S) ET/OU SECTION</p> <p>NUMÉRO: _____</p> |
| M6 | <p>Le soumissionnaire doit indiquer la possibilité d'emploi disponible à la Première Nation locale.</p> | <p>PAGE(S) ET/OU SECTION</p> <p>NUMÉRO: _____</p> |
| M7 | <p>Le soumissionnaire, dans sa proposition, doit soumettre les noms et CV du personnel clé de remplacement au minimum pour l'arpenteur superviseur et le chef d'équipe.</p> | <p>PAGE(S) ET/OU SECTION</p> <p>NUMÉRO: _____</p> |

1.2 Évaluation financière

Le soumissionnaire doit remplir et présenter avec sa soumission, établissement des prix, conformément à l'Annexe B - Base de Paiement, en devises canadiennes.

Le prix total évalué de la soumission sera calculé comme suit :

- a) le prix utilisé dans l'évaluation sera le prix de lot ferme pour l'étape 1 et 2.
- b) le total de l'étape 1 et 2 sera égal au prix total évalué de la soumission.

Jusqu'à cinq (5) contrats pourraient être accordés dans le cadre de cette DP, un pour chaque secteur :

Les détails de l'énoncé des travaux pour les emplacements sont contenues dans l'annexe « A ». Le soumissionnaire peut présenter une proposition pour tout ou de l'emplacement, cependant, une proposition complète et distincte est requise pour chaque région.

Clause du *Guide des CUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que les services offerts sont des services canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que les services offerts seront traités comme des services non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() les services offerts sont des services canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 4 de la clause [A3050T](#).

1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien.

2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

2.3.1 Statut et disponibilité du personnel

The Bidder certifies that, should it be awarded a contract as a result of the bid solicitation, every individual proposed in its bid will be available to perform the Work as required by Canada's representatives and at the time specified in the bid solicitation or agreed to with Canada's representatives. If for reasons beyond its control, the Bidder is unable to provide the services of an individual named in its bid, the Bidder may propose a substitute with similar qualifications and experience. The Bidder must advise the Contracting Authority of the reason for the substitution and provide the name, qualifications and experience of the proposed replacement. For the purposes of this clause, only the following reasons will be considered as beyond the control of the Bidder: death,

N° de l'invitation - Solicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

sickness, maternity and parental leave, retirement, resignation, dismissal for cause or termination of an agreement for default.

If the Bidder has proposed any individual who is not an employee of the Bidder, the Bidder certifies that it has the permission from that individual to propose his/her services in relation to the Work to be performed and to submit his/her résumé to Canada. The Bidder must, upon request from the Contracting Authority, provide a written confirmation, signed by the individual, of the permission given to the Bidder and of his/her availability. Failure to comply with the request may result in the bid being declared non-responsive.

2.3.2 Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux à l'annexe « A ».

2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

[2035](#) (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3 Exigences relatives à la sécurité

3.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4 Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date d'attribution du contrat au 31 décembre 2018.

5 Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Sandra Leslie
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
33 promenade City Centre, pièce 480C
Mississauga, L5B 2N5

Téléphone : (905) 615-2069
Télécopieur : (905) 615-2060
Courriel : sandra.leslie2@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **(sera inséré à l'adjudication du contrat)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur (Pour être rempli par soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____ - _____
Courriel : _____

6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7 Paiement

7.1 Base de paiement - prix de lot ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix de lot ferme précisé dans l'annexe B*, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane _____ *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C ((2017-08-17)), Limite de prix

7.3 Paiements d'étape - assujéti à une retenue

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat, jusqu'à concurrence de 80 p. 100 du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/1111-eng.html>) Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
 - b. toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés;
 - c. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.
1. Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque tous les travaux exigés au contrat auront été complétés et livrés si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée

7.4 Calendrier des étapes

Le calendrier des jalons pour laquelle les paiements seront effectués en conformité avec l'annexe B, base de paiement.

7.5 Clause du Guide des CCUA

A9117C – 2007-11-30 - T1204 - demande directe du ministère client

7.6 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

8 Instructions relatives à la facturation

Demande de paiement progressif – aucun document à l'appui exige

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, Demande de paiement progressif.
Chaque demande doit présenter:
 - a. toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;

- b. toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
 - c. la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.
2. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de la demande, avant l'application de la retenue. Au moment de la demande de la retenue, il n'y aura pas de taxes applicables à payer car celles-ci ont été réclamées et sont payables sous les demandes de paiement progressif précédentes.
3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer au chargé de projet identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat pour fin d'attestation après l'inspection et l'acceptation des travaux.

Le chargé de projet fera parvenir l'original et les deux (2) copies de la demande à l'autorité contractante pour attestation et présentation au Bureau du traitement des paiements pour toutes autres attestations et opérations de paiement.

4. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

9 Attestations et renseignements supplémentaires

9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales - 2035, (2016-04-04), besoins plus complexes de services;
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) l'Annexe « C », **Entente de non-divuligation**
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____, (*inscrire la date de la soumission*).

12. Entente de non-divuligation

L'entrepreneur doit obtenir de son ou ses employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divuligation, incluse à l'annexe C remplie et signée et l'envoyer au *responsable chargé de projet* avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux.

13 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

14. Clause du *Guide des CCUA*

A0285C, (2007-05-25), Indemnisation des accidents du travail
A3060C, (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

ANNEXE « A » ÉNONCÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX

RÉSUMÉ DU PROJET

Description : Arpentage des servitudes d'inondation
Région de l'arpentage: Ontario
Lieu de l'arpentage: Diverses réserves adjacentes soit au lac Woods, au lac Rainy, à la rivière Winnipeg ou la rivière Seine
Type d'arpentage: Plan d'arpentage

EXIGENCE / DESCRIPTION DE L'ARPEMENTAGE

RNCan requiert la prestation de services d'arpentage cadastraux pour des servitude d'inondation sur diverses réserves indiennes dans les provinces de l'Ontario et du Manitoba, dans le secteur des lacs Woods et Rainy.

NORMES NATIONALES : [Normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada](http://class.nrcan.gc.ca/satc/surveystandards-normesdarpentage/) à <http://class.nrcan.gc.ca/satc/surveystandards-normesdarpentage/>

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Région 1:

| Projet # | Réserve |
|-----------|-----------------------------|
| 201714220 | RI Rainy Lake 18C (06257) |
| 201714221 | RI Rainy Lake 17A (06243) |
| 201714225 | RI Rainy Lake 26A (06245) |
| 201714226 | RI Rainy Lake 26B (06246) |
| 201714227 | RI Rainy Lake 26C (06247) |
| 201714234 | RI Seine River 23B (06255) |
| 201714249 | RI Seine River 23 A (06254) |
| 201714250 | RI Sturgeon 23 (06256) |

Région 2:

| Projet # | Réserve |
|-----------|----------------------------|
| 201714215 | RI Kenora 38B (06284) |
| 201714235 | RI Rat Portage 38A (06271) |
| 201714236 | RI The Dalles 38C (06265) |

Région 3:

| Projet # | Réserve |
|-----------|------------------------------|
| 201714217 | RI Big Grassy 35G (06226) |
| 201714222 | RI Sabaskong Bay 32C (06291) |
| 201714230 | RI Sabaskong Bay 35C (06250) |
| 201714231 | RI Sabaskong Bay 35D (06251) |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

| | |
|-----------|-------------------------------------------|
| 201714232 | RI Sabaskong Bay 35F (06252) |
| 201714233 | RI Sabaskong Bay 35H (06253) |
| 201714218 | RI Lake of the Woods 35J (06227) |
| 201714219 | RI Obabikong 35B (06229) |
| 201714251 | RI Naongashing 35A (06228) (31A (06238)) |

Région 4:

| Projet # | Réserve |
|-----------|--------------------------------------|
| 201714212 | RI Northwest Angle 34C & 37B (06279) |
| 201714228 | RI Northwest Angle 33B (06272) |
| 201714209 | RI Lake of the Woods 37 (06276) |
| 201714210 | RI Lake of the Woods 37B (06277) |
| 201714207 | RI Big Island IR 37 (06274) |
| 201714208 | RI Lake of the Woods 34 (06275) |
| 201714211 | RI Northwest Angle 34C (06278) |
| 201714213 | RI Northwest Angle 137C (06280) |
| 201714252 | RI Shoal Lake 37A (06282) |
| 201714253 | RI Shoal Lake 34B1 (06281) |

Région 5:

| Projet # | Réserve |
|-----------|-------------------------------|
| 201714214 | RI Whitefish Bay 34A (06283) |
| 201714223 | RI Whitefish Bay 32A (06292) |
| 201714224 | RI Yellowgirl Bay 32B (06293) |
| 201714229 | RI Whitefish Bay 33A (06273) |

Les directives générales pour les servitudes d'inondation et autres détails sont situés à:
ftp://ftp.nrcan.gc.ca/ess/sgb/pub/ORO/Treaty_3_Flooding/

Produits livrables:

| Étape | Description/Produits livrables | Achèvement |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 1 | Retour préliminaire tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | Le ou avant le 17 septembre 2018 |
| 2 | Retour final tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | Le ou avant le 31 octobre 2018 |

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Au moment de l'émission du contrat, la formulation qui est en italique sera supprimé de l'annexe B.
Prix de lot ferme - Le soumissionnaire doit remplir l'annexe B et l'inclure dans leur proposition financière.

JUSQU'À CINQ (5) CONTRATS POURRAIENT ÊTRE ACCORDÉS DANS LE CADRE DE CETTE DP,
UN POUR CHAQUE SECTEUR.

1. Le soumissionnaire est tenu de soumettre un prix ferme tout compris, pour le produit livrable indiqué ci-dessous.
2. Les prix fermes tout compris dans le barème de prix détaillé dans l'annexe B doit inclure la marge bénéficiaire, les frais généraux, comme le soutien administratif, le traitement de texte, les fournitures de bureau, les autres coûts de fonctionnement et les frais d'équipement et le coût total de tous les frais de déplacement et de subsistance. Aucun des paiements supplémentaires, par exemple des honoraires ou des décaissements seront autorisés.
3. Les prix doivent être en dollars canadiens, la TPS ou la TVH en sus, FAB destination, droits de douane et taxe d'accise compris, le cas échéant.
4. Le montant total de la TPS ou de la TVH doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Région 1:

| Projet # | Réserve |
|-----------|-----------------------------|
| 201714220 | RI Rainy Lake 18C (06257) |
| 201714221 | RI Rainy Lake 17A (06243) |
| 201714225 | RI Rainy Lake 26A (06245) |
| 201714226 | RI Rainy Lake 26B (06246) |
| 201714227 | RI Rainy Lake 26C (06247) |
| 201714234 | RI Seine River 23B (06255) |
| 201714249 | RI Seine River 23 A (06254) |
| 201714250 | RI Sturgeon 23 (06256) |

| Étape | Description/Deliverable | Achèvement | Prix de lot ferme |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 1 | Retour préliminaire tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 17 septembre 2018 | \$ _____ |
| 2 | Retour final tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 31 octobre 2018 | \$ _____ |
| PRIX DE LOT FERME TOTAL PRICES\$ _____ (TPS / TVH en sus) | | | |

Remarque : Aucun paiement anticipé ne sera prise en considération.

Région 1: PRIX TOTAL ÉVALUÉ _____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 2:

| Projet # | Réserve |
|-----------|----------------------------|
| 201714215 | RI Kenora 38B (06284) |
| 201714235 | RI Rat Portage 38A (06271) |
| 201714236 | RI The Dalles 38C (06265) |

| Étape | Description/Deliverable | Achèvement | Prix de lot ferme |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 1 | Retour préliminaire tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 17 septembre 2018 | \$ _____ |
| 2 | Retour final tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 31 octobre 2018 | \$ _____ |
| PRIX DE LOT FERME TOTAL PRICE\$ _____ (TPS / TVH en sus) | | | |

Remarque : Aucun paiement anticipé ne sera prise en considération.

Région 2: PRIX TOTAL ÉVALUÉ _____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 3:

| Projet # | Réserve |
|-----------|-------------------------------------------|
| 201714217 | RI Big Grassy 35G (06226) |
| 201714222 | RI Sabaskong Bay 32C (06291) |
| 201714230 | RI Sabaskong Bay 35C (06250) |
| 201714231 | RI Sabaskong Bay 35D (06251) |
| 201714232 | RI Sabaskong Bay 35F (06252) |
| 201714233 | RI Sabaskong Bay 35H (06253) |
| 201714218 | RI Lake of the Woods 35J (06227) |
| 201714219 | RI Obabikong 35B (06229) |
| 201714251 | RI Naongashing 35A (06228) (31A (06238)) |

| Étape | Description/Deliverable | Achèvement | Prix de lot ferme |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 1 | Retour préliminaire tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 17 septembre 2018 | \$ _____ |
| 2 | Retour final tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 31 octobre 2018 | \$ _____ |
| PRIX DE LOT FERME TOTAL PRICE\$ _____ (TPS / TVH en sus) | | | |

Remarque : Aucun paiement anticipé ne sera prise en considération.

Région 3: PRIX TOTAL ÉVALUÉ _____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 4:

| Projet # | Réserve |
|-----------|--------------------------------------|
| 201714212 | RI Northwest Angle 34C & 37B (06279) |
| 201714228 | RI Northwest Angle 33B (06272) |
| 201714209 | RI Lake of the Woods 37 (06276) |
| 201714210 | RI Lake of the Woods 37B (06277) |
| 201714207 | RI Big Island IR 37 (06274) |
| 201714208 | RI Lake of the Woods 34 (06275) |
| 201714211 | RI Northwest Angle 34C (06278) |
| 201714213 | RI Northwest Angle I37C (06280) |
| 201714252 | RI Shoal Lake 37A (06282) |
| 201714253 | RI Shoal Lake 34B1 (06281) |

| Étape | Description/Deliverable | Achèvement | Prix de lot ferme |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 1 | Retour préliminaire tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 17 septembre 2018 | \$ _____ |
| 2 | Retour final tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 31 octobre 2018 | \$ _____ |
| PRIX DE LOT FERME TOTAL PRICE\$ _____ (TPS / TVH en sus) | | | |

Remarque : Aucun paiement anticipé ne sera prise en considération.

Région 4: PRIX TOTAL ÉVALUÉ _____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Région 5:

| Projet # | Réserve |
|-----------|-------------------------------|
| 201714214 | RI Whitefish Bay 34A (06283) |
| 201714223 | RI Whitefish Bay 32A (06292) |
| 201714224 | RI Yellowgirl Bay 32B (06293) |
| 201714229 | RI Whitefish Bay 33A (06273) |

| Étape | Description/Deliverable | Achèvement | Prix de lot ferme |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 1 | Retour préliminaire tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 17 septembre 2018 | \$ _____ |
| 2 | Retour final tel qu'énoncé dans les directives générales pour les servitudes d'inondation. | 31 octobre 2018 | \$ _____ |
| PRIX DE LOT FERME TOTAL PRICE\$ _____ (TPS / TVH en sus) | | | |

Remarque : Aucun paiement anticipé ne sera prise en considération.

Région 5: PRIX TOTAL ÉVALUÉ _____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série _____, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et _____, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série : _____.

Signature

Date

ANNEXE « D » ENTENTE DE CONFIDENTIALITE

À : SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA (LE « CANADA »), REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

La description du besoin dans la demande de soumissions no _____ renferme des renseignements qui sont confidentiels ou qui sont la propriété exclusive du Canada ou d'un tiers (renseignements confidentiels) et ces renseignements ne doivent pas être divulgués ou utilisés autrement que de la façon prévue ci-dessous.

1. Le fournisseur convient :
 - a. que, sans la permission préalable par écrit de l'autorité contractante, il ne doit pas divulguer, à personne d'autre qu'à un de ses employés ou à un sous-traitant proposé ayant besoin de connaître les renseignements confidentiels;
 - b. qu'il ne fera aucune copie des renseignements confidentiels et qu'il n'utilisera pas ces renseignements à une fin autre que la préparation d'une soumission en réponse à la demande de soumissions indiquée ci-dessus;
 - c. qu'à la date de clôture de la période de soumission ou avant si celle-ci se termine avant, il doit remettre immédiatement les renseignements confidentiels à l'autorité contractante ainsi que chaque ébauche, document de travail et note contenant de l'information relative aux renseignements confidentiels.
2. Le fournisseur doit exiger que tout sous-traitant proposé dont il est question en a) ci-dessus signe une entente de confidentialité selon les mêmes conditions de cette entente.
3. Le fournisseur reconnaît et convient qu'il sera responsable de toute réclamation, perte ou dommage subi, et de tout coût ou frais encouru par le Canada résultant du fait que le fournisseur, ou toute personne à qui il aura divulgué les renseignements confidentiels, ne se soit pas conformé aux conditions de cette entente.
4. Aucune partie de cette entente de confidentialité ne devrait être interprétée comme limitant le droit du fournisseur de divulguer tout renseignement dans la mesure où ce renseignement :
 - a. appartient au domaine public ou vient à en faire partie indépendamment d'une faute de la part du fournisseur ou d'un sous-traitant proposé;
 - b. est ou devient connu du fournisseur d'une source autre que le Canada, sauf d'une source dont le fournisseur sait qu'elle est tenue envers le Canada de ne pas divulguer ce renseignement;
 - c. est développé indépendamment par le fournisseur; ou
 - d. est divulgué en raison d'une exigence législative ou d'une ordonnance rendue par une cour de justice ou un autre tribunal compétent.

Nom du fournisseur

Signature de son représentant autorisé

Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- () Carte d'achat VISA ;
- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international) ;
- () Échange de données informatisées (EDI) ;
- () Virement télégraphique (international seulement) ;
- () Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « F » de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), dans le cadre de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 - A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC – Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'[Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
23440-181318/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23440-181318

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40158

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR008
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « G » CERTIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conseil d'administration

Conformément à la section 1 des dispositions relatives à l'intégrité visant le soumissionnaire, il incombe aux soumissionnaires de fournir une liste des membres de leur conseil d'administration avant l'attribution du contrat. Les soumissionnaires doivent fournir cette information dans leur soumission.

Nom de l'administrateur – _____

Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la section 2 des instructions uniformisées portant sur le numéro d'entreprise – approvisionnement, les soumissionnaires doivent disposer d'un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'octroi de l'offre à commandes.

Numéro d'entreprise – approvisionnement – _____

Les fournisseurs peuvent demander un NEA en ligne à Données d'inscription des fournisseurs. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.